

**2023-011**DEPARTEMENT DE
L'AUDEARRONDISSEMENT
DE NARBONNEREPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**COMMUNE DE BAGES****Délibération n° 05****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DOMAINE :**

FINANCES LOCALES

Séance du Conseil Municipal du 28 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit février

Le Conseil Municipal de la commune de BAGES (Aude)

SOUS-DOMAINE

SUBVENTIONS

Légalement convoqué, s'est rassemblé au foyer municipal de Prat de Cest, commune de BAGES (Aude), sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis RIO, Maire de BAGES (Aude).

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

OBJET :

Demande de

subvention 2023 du

Groupement d'Intérêt

Cynégétique Corbières

Maritimes

ABSENTS EXCUSÉS : Sandrine SERRE, Claudine BOUFFET.**PROCURATIONS** : Sandrine SERRE à Marie-Claude BUSTO, Claudine BOUFFET à Henri BASTIDE.**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Philippe CARRERA.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention du Groupement d'Intérêt Cynégétique Corbières Maritimes de Peyriac de Mer/Sigean.

Cette association a pour cadre la préservation de la biodiversité et son objectif est d'entretenir et d'aménager des espaces naturels en collaboration avec l'ACCA, permettant ainsi de répondre partiellement à la problématique actuelle des friches viticoles.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ☉ DECIDE d'accorder une subvention de 80,00 € au G.I.C des Corbières Maritimes pour l'année 2023,
- ☉ DECIDE de prévoir la dépense qui sera inscrite à l'article 6574 au budget primitif 2023,
- ☉ PRECISE que la présente délibération sera :
 - Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne au titre du contrôle de légalité
 - Affichée en mairie

CONVOCACTION C.M. :
21/02/2023**AFFICHAGE DE LA**
CONVOCACTION C.M. :
21/02/2023**LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES VOIX**

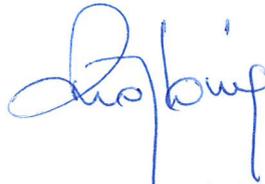
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour copie certifiée conforme

CERTIFIEE
EXECUTOIRE
PAR RECEPTION EN
S/PREFECTURE LE :
01/03/2023

PAR PUBLICATION
LE : 01/03/2023

Jean-Louis RIO


Maire de BAGES



Philippe CARRERA


Secrétaire de séance